

# Les femmes en Île-de-France

## Libertés et contraintes

Dans un rapport présenté au nom de la commission spécialisée « Pour l'Égalité des droits » et adopté le 3 mai 2012, le Ceser s'interroge sur la réalité de cette égalité entre les femmes et les hommes d'Île-de-France et émet des propositions pour lever certains freins.

L'égalité des droits entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de la démocratie impliquant que chacun dispose des mêmes chances dans tous les domaines de la vie : familial, professionnel, politique, économique, social et culturel.

Le travail des femmes, la conciliation des vies, familiale, professionnelle et sociale, sont donc au cœur des enjeux majeurs de la société. Le travail est un élément clé de l'émancipation des femmes et un moyen de les préserver de la précarité. Dans un contexte général qui voit l'accroissement des séparations et l'augmentation du chômage, les femmes ne peuvent qu'être exposées plus encore à ces situations.

Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les orientations et la mise en œuvre des politiques territoriales nécessite méthodes, procédures et démarches afin de réduire ces disparités.

La description de la situation montre bien que l'objectif d'égalité des hommes et des femmes est loin d'avoir été atteint aussi bien dans leur vie

professionnelle, leurs rémunérations que dans leur vie sociale. Depuis plus de 50 ans, le principe de l'égalité entre femmes et hommes est établi dans le droit

On note également une forte proportion de femmes (1 sur 6) qui sont nées à l'étranger. L'Île-de-France compte 4,9 millions de ménages avec une

“ **Le travail des femmes, la conciliation des vies, familiale, professionnelle et sociale, sont au cœur des enjeux majeurs de la société.** ”

international et européen. Au niveau national, il est inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946 et complété depuis par de nombreuses lois (en 1983, en 2001, en 2006, en 2011). Cependant, cet arsenal juridique ne résiste pas toujours à une confrontation avec la réalité, comme plusieurs études l'ont démontré.

### La population féminine en Île-de-France

Parmi les 6 millions de femmes en Île-de-France (en moyenne plus jeunes que dans les autres régions), près de la moitié sont actives (occupées ou en recherche d'emploi : 2.86 millions). Elles doivent concilier leur travail avec leur vie familiale.

forte proportion de familles monoparentales (8 %). Cette situation est spécifique à la région. Il s'agit de mères avec enfants (dans 9 cas sur 10), de familles recomposées mais aussi de personnes vivant seules (1,7 M).

### Formation et insertion professionnelle

La situation est paradoxale : les jeunes filles réussissent en moyenne mieux que les garçons mais au moment des choix d'orientation, elles s'engagent dans des filières moins scientifiques, souvent moins valorisées et moins rémunérées. Elles se concentrent dans les spécialités tertiaires. Malgré un contexte législatif

# Les femmes en Île-de-France. Libertés et contraintes

(accord-cadre, conventions...) volontariste, elles restent donc sous-représentées dans les filières de formation les plus sélectives.

## Au niveau du travail et de l'emploi

L'Île-de-France est en tête des régions métropolitaines pour le niveau d'activité des femmes. Plus de 85 % des femmes de 25 à 54 ans sont en activité.

Mais :

- le taux d'activité reste inférieur à celui des hommes ;
- la diminution de l'activité des mères est en relation avec le nombre d'enfants ;

- les déséquilibres géographiques franciliens entre l'Est et l'Ouest persistent ;
- le chômage demeure préoccupant à tous les âges pour les femmes.

## La « structuration sexuée » des emplois demeure une réalité

Les femmes :

- sont surreprésentées dans des secteurs moins rémunérés et dans des emplois plus précaires (temps partiel, CDD, contrats aidés) : services à la personne, santé, enseignement, fonction publique et assimilée, action sociale, tertiaire, etc ;

- cadres, elles sont plus nombreuses en Île-de-France (10 points de plus qu'au niveau national), mais elles n'occupent que 22% de ces emplois ;
- ont des salaires plus bas à niveau égal de responsabilité ;
- ont des retraites en moyenne inférieures d'un tiers à celles des hommes ;
- sont aussi plus souvent soumises à des agressions verbales et physiques sur leur lieu de travail.

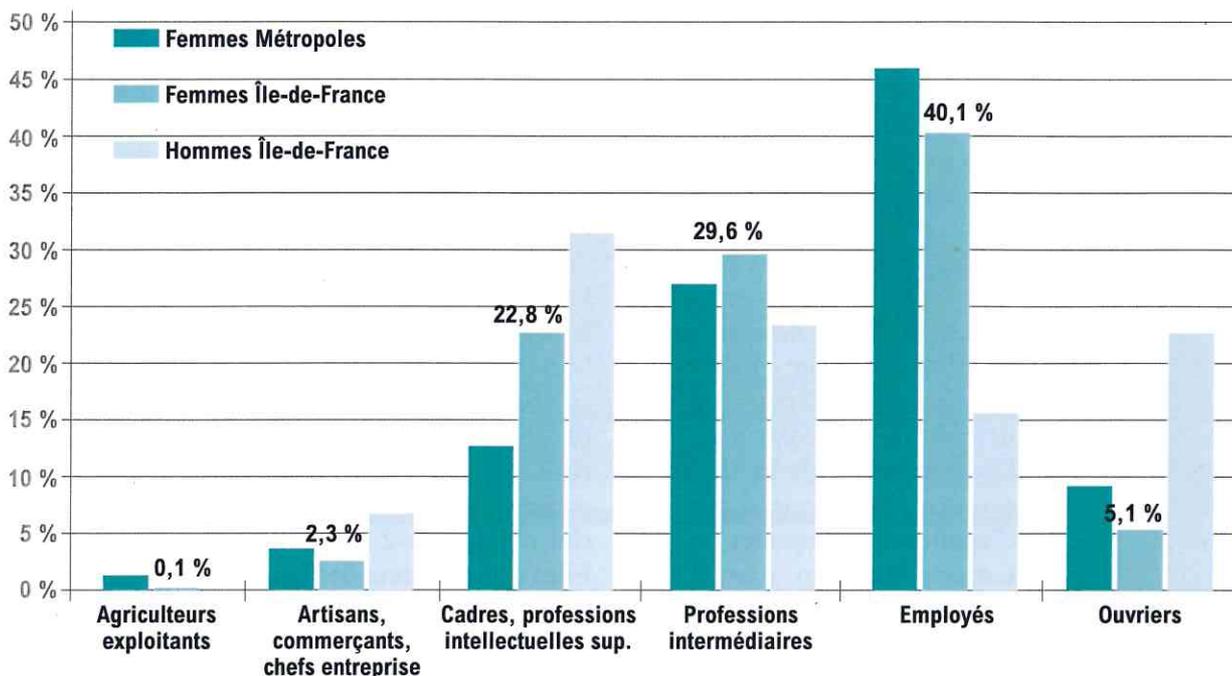
## La difficile conciliation entre vie personnelle, familiale et sociale

Le statut du couple, le nombre et l'âge des enfants influent sur le taux d'activité des femmes (seulement 40 % de femmes ayant 3 enfants de moins de 12 ans sont en activité).

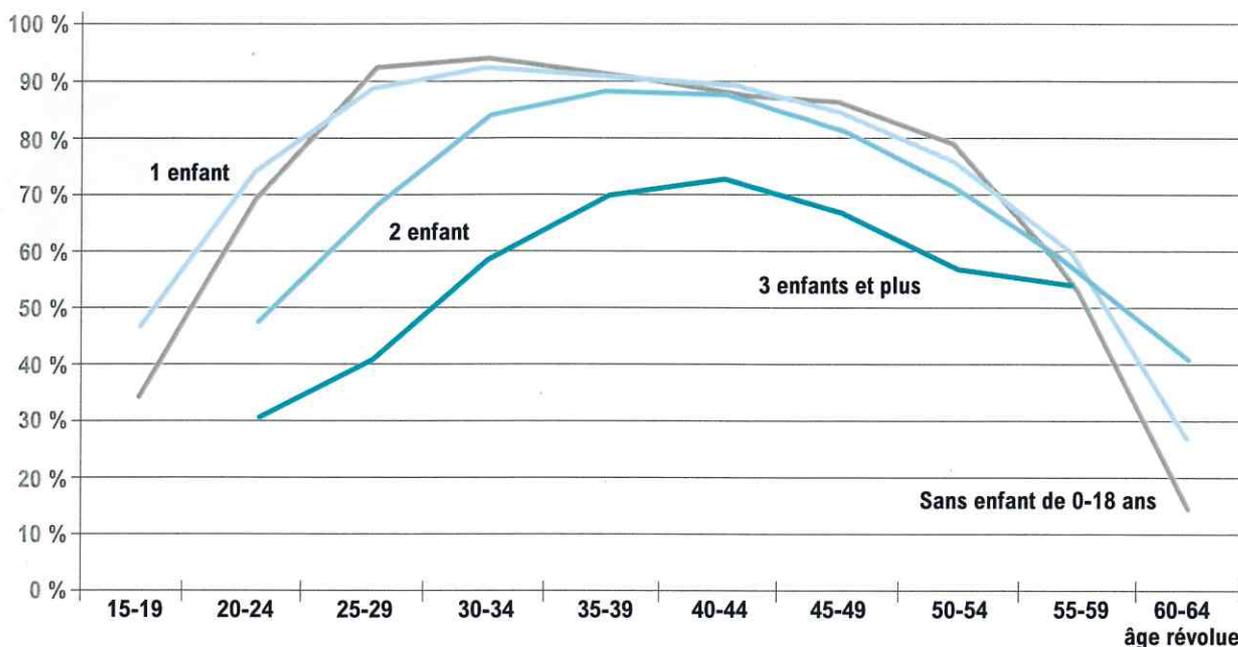
À cela s'ajoutent un contexte d'éclatement des structures familiales, des difficultés

“ Malgré un contexte législatif volontariste, les femmes restent sous-représentées dans les filières de formation les plus sélectives. ”

## Répartition des femmes actives par catégorie socio-professionnelle Comparaison avec hommes IDF et femmes Métropole



## Taux d'activité des femmes selon le nombre d'enfants de 18 ans ou moins vivant au domicile



INSEE Première N°1171 - janvier 2008

grandissantes sur le marché du travail (précarité et rythme), une répartition inégalitaire des tâches ménagères, un manque de structures collectives d'accueil pour les jeunes enfants.

Les femmes peuvent accorder moins de temps aux loisirs et encore moins à des formes d'engagement public (associatif, politique).

Toutes les personnes entendues lors de la préparation de

ce rapport l'ont confirmé : les Franciliennes disposent d'une rémunération plus faible, d'une évolution de carrière moins importante, elles sont plus nombreuses à occuper des emplois à temps partiel, non choisis ou bien précaires, subissent souvent des temps de transport très élevés et accèdent trop peu aux responsabilités électives et sociales.

L'avis du CESER éclaire la réalité des inégalités et analyse les

stéréotypes de genre, le « modèle » de la double journée de travail et les modes de fonctionnement des entreprises. Autant de freins à un véritable choix.

Les orientations préconisées permettront une meilleure appréhension des problèmes ainsi que la mise en place d'actions communes avec le Conseil régional et différents partenaires en vue de favoriser l'atteinte des objectifs fixés en matière d'égalité homme/femme. ■

## Proportion de femmes parmi les élus (en %)

	Députés 2007	Sénateurs 2008	Conseillers régionaux 2010	Maires 2008	Conseillers municipaux 2008
Paris	33,3	33,3	51,2	0,0	49,4
Seine-et-Marne	11,1	33,3	50,0	17,8	39,2
Yvelines	16,7	50,0	50,0	16,4	43,1
Essonne	20,0	20,0	50,0	16,0	42,3
Hauts-de-Seine	23,1	14,3	48,3	11,1	47,8
Seine-Saint-Denis	15,4	33,3	47,4	17,5	48,4
Val-de-Marne	8,3	33,3	50,0	8,5	47,8
Val-d'Oise	0,0	60,0	50,0	16,2	43,3
Île-de-France	18,2	34,0	49,8	16,4	42,7
France	18,5	21,8	48,0	13,9	34,8

## Les propositions du CESER

Les préconisations portent sur la prise en compte de l'égalité des chances dans l'ensemble des politiques régionales, misent sur une collaboration plus étroite avec le Conseil régional ainsi que sur la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation.

### **La formation : un enjeu déterminant pour l'avenir des femmes. Le CESER propose :**

- de renforcer l'information par des campagnes et des actions ciblées pour inciter les jeunes filles à s'orienter vers des filières de formation scientifiques, technologiques et professionnelles.
- de permettre une meilleure implication des entreprises dans cette démarche,
- de développer une information axée sur la reprise d'activité pour sécuriser les parcours professionnels des femmes.

### **Un frein à la carrière professionnelle des femmes : la garde des enfants. Le CESER préconise :**

- de développer des crèches d'entreprises ou interentreprises,
- de généraliser des horaires décalés dans les crèches (6h30 /21h30),
- de mettre en place des structures d'accueil et des aides financières adaptées aux familles les plus modestes et aux femmes en recherche d'emploi.

### **L'articulation vie familiale, vie professionnelle : un atout important pour les femmes**

L'égalité professionnelle des hommes et des femmes passe par une articulation harmonieuse de la vie familiale et de la vie professionnelle et donc par un partage équilibré des tâches familiales et domestiques.

#### **C'est pourquoi le CESER propose :**

- de valoriser, par une campagne d'information, les pères qui s'investissent dans ces tâches,
- de sensibiliser les employeurs à la prise en compte, dans l'organisation du travail, des impératifs horaires des parents.

### **Les femmes immigrées : une intégration facilitée**

Le CESER prend acte des nouvelles actions de la Région pour l'enseignement du français à destination des femmes d'origine étrangère. Les associations qui œuvrent dans ce domaine et aident ces femmes à s'inscrire dans des formations qualifiantes doivent être plus soutenues.

### **Le vieillissement : un facteur incontournable**

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et en particulier de celles vivant seules, le CESER propose que soit menée une campagne d'information générale sur le maintien du lien social et le rôle du tissu associatif dans la prévention des effets du vieillissement.

### **L'implication des femmes dans la vie sociale et publique : une nécessaire impulsion. Le CESER préconise :**

- de promouvoir, par des actions d'information et de formation, une égalité réelle des droits entre les hommes et les femmes,
- de renforcer les aides aux associations qui interviennent auprès des femmes victimes de violences conjugales et familiales (structures d'accueil, réseaux d'écoute, etc.).

### **Au niveau de l'institution régionale, le CESER appelle de ses vœux :**

- la nomination au Conseil régional, d'un(e) vice-président(e) en charge des Droits et de l'Égalité pour une plus forte transversalité et coordination des actions ;
- la désignation, par les organisations et associations représentées au sein des CESER, d'un plus grand nombre de femmes.

Avec ce rapport, le CESER a pris conscience, analysé et détaillé des propositions concrètes pour avancer sur le chemin de l'égalité. C'est une question de dignité et de justice, des valeurs partagées par les représentants de la société civile du CESER qui souhaitent donner une véritable impulsion aux actions préconisées dans cet avis.